

Les Canadiens verront peut-être les agents de la paix recourir à une méthode tout à fait différente en refusant de risquer leur vie pour tenter d'enrayer le crime ou d'appréhender les criminels comme ils le faisaient auparavant, parce qu'ils savent maintenant que le Parlement n'a pas tenu compte de leur opinion—le maintien de la peine de mort—, ni de celle de la vaste majorité des Canadiens, ni même du point de vue de la cour suprême des États-Unis qui a dit récemment qu'elle croit toujours, contrairement à une décision antérieure, que certains crimes méritent la mort de leurs auteurs.

Le Parlement actuel méconnaît la volonté du peuple. Nous disons aux gens que nous sommes supérieurs à eux et que nous savons mieux qu'eux quelles lois doivent régir le pays. Autrement dit, une fois élus, nous faisons fi de leur avis: chaque fois que nous faisons cela, c'est un coup de plus porté à la démocratie car c'est impossible que la population continue de respecter le Parlement si on ne respecte pas son point de vue.

Il ne peut y avoir aucun doute, dans l'esprit des Canadiens, que le Parlement a indiqué, à la suite des scrutins qui ont eu lieu jusqu'à maintenant, son manque de respect pour l'opinion de la majorité de la population, en ce qui concerne la peine capitale. Cela me désole profondément. Je ne crois pas que le Parlement et les parlementaires jouissent d'une haute estime aujourd'hui parce que nous méconnaissons trop souvent les désirs de la population sur des questions cruciales qui lui tiennent à cœur et plus nous en faisons fi, plus difficile il sera de hausser la qualité du Parlement et d'améliorer ses rapports avec la population. Si nous continuons ainsi, toutes les discussions portant sur la démocratie active, la politique du peuple et ainsi de suite ne sont que des paroles vides. Ce sont des mots que les politiciens peuvent employer, mais dans le fond, ils n'y croient pas vraiment. Or, s'ils n'y croient pas, bientôt, si ce n'est pas déjà arrivé, le public sera tellement déçu par le Parlement et les parlementaires qu'il attribuera à cette institution une importance tout à fait secondaire.

● (1540)

Les gens diront que ce que nous avons, en réalité, dans notre pays, c'est une dictature bienveillante qui permet, tous les quatre ans, à la population d'élire des députés qu'elle charge de réaliser ses désirs, mais qu'à la fin du compte, ces désirs sont laissés de côté quand il s'agit des questions d'actualité vraiment importantes.

Le seul amendement adopté stipule que la peine de mort sera maintenue pour les individus qui commettront un deuxième meurtre. Cela constitue un mince avantage pour les employés des prisons mais ne profite pas beaucoup aux policiers ni aux agents chargés de l'exécution des lois. Cela profitera aux employés des prisons si le gouvernement exécute la sentence, mais rien dans les antécédents du gouvernement actuel ne porte à croire que cette peine sera infligée même si elle est prévue dans la loi. Cela me préoccupe, comme cela préoccupe bien des Canadiens et je suis sûr que c'est le motif pour lequel tellement de gens croient que la peine de mort devrait exister. A mesure que le nombre de meurtres s'accroît, de plus en plus de policiers et d'employés de prison se font tuer et c'est pourquoi le public veut que la peine de mort soit infligée.

En fin de compte, monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que tous, tant que nous sommes, nous regretterons que le Parlement n'ait pas réagi comme le public lui a indiqué de le faire. Un nombre croissant de crimes, autrefois punissables de mort, s'ajoutera à la statistique dans les jours à venir, à cause de notre position actuelle.

Peine capitale

Je sympathise avec ceux qui ont choisi de travailler dans nos pénitenciers. Il en est qui y travaillent depuis bien des années et qui aimeraient partir mais qui, du fait qu'ils doivent assurer la sécurité de leur famille, ne pourront le faire maintenant pour recommencer ailleurs. Des détenus non coupables de meurtre seront forcés de rester en prison plus longtemps alors que, dans certains cas, il serait plus réaliste d'écourter leur peine. De fait, j'ai l'impression que le tiers environ de tous les prisonniers ne devraient même pas être incarcérés. Il doit sûrement y avoir moyen de réadapter autrement les criminels qui ne sont pas coupables de crimes odieux. Le gouvernement a jugé devoir être dur envers tous les criminels pour obtenir le consentement à l'abolition de la peine capitale; aussi, tous souffriront et seront à la charge de l'État. Nous devrions songer davantage à les libérer sur parole, moyennant une surveillance convenable, et ainsi à les préparer à devenir des citoyens en mesure d'apporter leur contribution à la société.

La situation est des plus tristes, monsieur l'Orateur, parce qu'on ne tient aucun compte des droits et des opinions des contribuables canadiens. Il est malheureux d'adopter une attitude de rigueur alors que nous devrions tendre davantage vers la réadaptation. Les détenus qui ne sont pas des criminels endurcis le deviendront s'ils restent en prison plus longtemps. La situation est malheureuse parce que le Parlement baissera dans l'estime du public canadien: il n'est pas vraiment une institution qui reflète l'opinion des électeurs. A cause de la façon dont la Chambre s'est prononcée sur cette mesure jusqu'ici, elle est devenue très peu représentative des électeurs et cela nuit à la confiance et au respect des Canadiens à l'égard du Parlement. C'est malheureux pour le Canada et le Parlement et je regrette que le Parlement ait agi de cette façon à propos de la présente mesure.

Le premier ministre (M. Trudeau) et son cabinet doivent accepter une bonne partie du blâme pour le comportement du Parlement. Il est inconcevable que tous les membres du cabinet votent l'un après l'autre pour l'abolition de la peine capitale, surtout ceux d'entre eux qui avaient voté différemment quand ils étaient simples députés. Cela indique que la liberté du vote n'existe pas au cabinet. Voilà qui ravale le prestige du Parlement. C'est probablement ce qui est le plus malheureux, monsieur l'Orateur.

Le groupe parlementaire qui devrait refléter le mieux l'opinion du grand public est l'exécutif, le cabinet. Après tout, c'est lui qui fait nos lois au Canada et s'il ne comprend pas ce que veut le public, le cabinet et le Parlement sont bien à plaindre. Le public éprouvera moins de respect pour le Parlement et, à l'avenir, il ne voudra plus participer aussi spontanément au processus démocratique.

● (1550)

Après tout, la façon dont une personne a voté ne voudra pas dire grand-chose si, après les élections, le représentant ne tient pas compte de l'opinion de ses électeurs. Nous pouvons affirmer tant que nous le voulons que nous devons suivre notre propre conscience, que nous sommes des chefs et non des moutons, et ainsi de suite. Nous pouvons citer Edmund Burke autant que nous le désirons. Pourtant, si le Parlement veut refléter l'opinion du pays, il doit être à l'écoute du pays. Si l'on examine le bill à l'étude, il est bien clair que ce n'est pas le cas. Il en est de même si l'on examine d'autres mesures que le Parlement a adoptées. A la fin du compte, le Parlement, la démocratie, et tous les Canadiens en souffriront. Pour ma part, ces observations s'appliquent surtout à la mesure à l'étude.